

Questionnaire CFE-CGC

1) a) La politique énergétique relève de la souveraineté nationale. EDF doit redevenir une entreprise nationale et son monopole doit être rétabli.

S'il faut sortir du nucléaire à long terme, en attendant ce secteur doit être étroitement surveillé, ce qui nécessite une limitation maximale du recours à des sociétés privées dans l'exploitation et l'entretien des centrales, ainsi que des centres de traitement des déchets radioactifs. Pour maintenir son indépendance énergétique et ses bonnes performances en matière d'émission de CO₂, la France doit investir dans la recherche sur le nucléaire, en particulier sur les dispositifs de sûreté et sur le rendement des nouveaux réacteurs destinés à remplacer ceux qui arriveront en fin de vie.

La recherche doit être poursuivie pour les énergies dites renouvelables afin qu'elles soient un recours possible et viable dans le cadre d'utilisations locales. Elles pourraient finir par couvrir 10 à 15% des besoins énergétiques de la France.

1) b) Dans ce domaine comme dans d'autres, la France doit être prête à toutes les coopérations intergouvernementales dans le respect des souverainetés nationales.

2) a) Négatif

2) b) Je ne peux répondre qu'en citant intégralement mon communiqué du 4 avril 2012 : « Les TPE, PME et PMI paient depuis le 1er avril dernier le prix du vote de l'absurde loi NOME : 5 % d'augmentation des tarifs de l'électricité pour plusieurs dizaines de milliers d'entre elles. La loi NOME est une conséquence de la soumission totale et systématique du gouvernement Sarkozy aux dogmes de l'Union européenne, à commencer par la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée ». La loi NOME est le symbole de l'Europe de Bruxelles que gauche et droite ont imposée aux Français depuis de nombreuses années. Au pouvoir, Marine Le Pen dénoncera la loi NOME et se dégagera des contraintes les plus mortifères des Traités européens. Elle n'aura qu'une seule boussole : l'intérêt de la France et des Français, dans tous les domaines. Il faut cesser les double-discours de campagne : on ne peut pas dire qu'on aide les petites entreprises avant l'élection, et les plomber sans cesse le reste du temps. »

2) c) Non, les ouvrages hydrauliques doivent rester à EDF

3) Dans ma réponse à la question 1)a), j'ai posé les principes qui donnent les orientations d'une politique que le gouvernement sera chargé de mettre plus précisément en œuvre. J'ajoute seulement que la construction de l'EPR doit être poursuivie, que les recherches dans le domaine de l'hydrogène doivent être valorisées, et que je soutiens le programme ITER.

La politique tarifaire doit reposer sur la péréquation. L'investissement doit être financé par l'emprunt afin que le futur utilisateur paye le service rendu. Il ne s'agit pas d'un héritage négatif que nous laisserions aux générations futures.

Dès mon élection, je ferai baisser de 5% les tarifs du gaz, de l'électricité et du train.

Avec le rétablissement du monopole, la commission de Régulation, qui est une instance idéologique, n'aura plus de raison d'exister. En Revanche, l'autorité de Sûreté

nucléaire, qui est un organisme technique de haut niveau, devra être renforcée dans ses moyens et dans son indépendance.

4) L'organisation mise en place dans le cadre de la loi d'avril 1946 était adaptée à ce secteur crucial pour l'indépendance nationale, l'industrie du pays et le niveau de vie des Français. Il faut donc le restaurer avec des adaptations mineures qui résulteront de la concertation avec toutes les parties prenantes.

5) Le statut des personnels des industries électriques et gazières doit être maintenu en le modernisant par la négociation.

6) Une entreprise moderne ne peut bien fonctionner que si le personnel, et notamment l'encadrement, est à la fois associé aux prises de décision et intéressé aux résultats.